

La g@zette

du Valbonnais

N° 125 – Mai 2018

Le beau Dunois, seigneur de Valbonnais



Le Bâtard d'Orléans recrutait des archers à Valbonnais, à Entraigues, au Périer, à Siévoz, Oris, La Valette et Nantes : « *Comme les vassaux de cette baronnie devaient à leur seigneur dix hommes, tant archers que cavaliers, il est vraisemblable que quelques soldats de ce pays combattirent sous ses ordres et aux côtés de la Pucelle* ». Les Alleman et la seigneurie de Valbonnais (1939) de Charles Freynet.

Le 29 avril 1428, Jeanne d'Arc entra dans Orléans, « grande, bien tournée, brune, d'un air serein, animé et doux, armée toute en blanc sur un cheval blanc ». Seigneur de Valbonnais depuis 1421, le « Beau Dunois » marchait à pied à sa gauche. Jean Jacques Delclos, fidèle lecteur de ma gazette numérique, fait ici l'éloge du « Bastard d'Orléans ».

Parmi les personnages célèbres attachés à l'histoire de VALBONNAIS, on cite immédiatement le plus glorieux d'entre eux, DUNOIS, le valeureux compagnon de Jeanne d'ARC, héros de la guerre de 100 ans et de la lutte contre les Anglais. Le numéro 88 du 15 avril 2015 de la Gazette du Valbonnais a évoqué cette période de la vie de notre vallée mais on peut revenir sur le sujet.

Dunois naquit à PARIS le 23 novembre 1402. Son père, Louis Duc d'Orléans, frère du roi Charles VI était l'époux de Valentine VISCONTI mais il avait de multiples aventures féminines et c'est ainsi qu'il côtoyât Mariette D'ENGHIEN dont il eut un fils, Jean, qui portera le titre de « Bâtard d'Orléans » avant que ses mérites ne lui fassent attribuer de nombreux titres et distinctions dont celui de comte de DUNOIS en 1439. Élevé au sein de la famille royale, dans ces temps troublés de la guerre de 100 ans, il prit le parti du Dauphin, le futur Charles VII, contre son père devenu fou et s'illustrât vaillamment dans les combats contre les Anglais et les Bourguignons.

Le 1^{er} avril 1421, il fut armé chevalier alors qu'il n'avait pas atteint l'âge requis de 21 ans. Il pouvait désormais commander les compagnies et arborer sur sa cote d'armes le blason familial d'azur à trois fleurs de lis d'or au lambel d'argent sur lequel on rajouta un bâton en barre brochant pour signifier sa bâtardise. Son implication pour le Dauphin était totale et il était sur tous les fronts, tant à la guerre que dans les luttes politiques qui animaient la conquête du pouvoir. Mais tout cela coûtait fort cher et méritait récompense. Au mois d'octobre 1421, il reçut l'ordre de se rendre avec sa compagnie dans le Berry sous prétexte d'inspection. Le 4 novembre, le Dauphin passa ses hommes en revue puis il donna au capitaine un parchemin, le priant de rester quelque temps auprès de sa personne pour remplir les fonctions de Chambellan. Le parchemin stipulait : « *Pour aider à soutenir l'état de notre très cher et aimé cousin le Bâtard d'Orléans et autres charges que pour notre service lui convient continuellement supporter, tant en notre guerre qu'autrement, lui avons donné en terres, chastellenies, chasteaux, ensemble les fruits et émoluments, appartenances quelconques des chasteaux et chastellenies de VALBONNOIS, RATIER, ENTRISQUES (sic), LE PERIER, CLAYS étant au baillage de Grésivaudan en nostre pays du Dauphiné* ».



Jean de Dunois à table (détail d'une miniature)

La seigneurie de Valbonnais était élevée en baronnie et Dunois portera toujours fièrement son titre de Seigneur de Valbonnais qu'il fera mentionner dans de nombreux documents officiels. Ces terres de Valbonnais avaient appartenu durant plusieurs siècles à la famille des ALLEMAN jusqu'à ce que Guigues ALLEMAN meure en 1375 sans postérité mâle et que ses terres retournent au domaine delphinal. Ses occupations guerrières et politiques le retenaient loin de ses possessions de Valbonnais où il ne s'était jamais rendu (ce en quoi il manquait quelque chose), les laissant administrer par des châtelains locaux sans beaucoup de résultat semble-t-il car, en 1424, il se plaignait à son suzerain que, « *de sa seigneurie de Valbonnais, il ne retirait rien, ni de ses autres terres en Dauphiné* » et sa situation de fortune était donc chancelante. Pour renflouer ses caisses, CHARLES lui donna donc le 7 décembre 1424 le riche comté de GIEN. Mais en politique, la roche tarpéienne est proche du Capitole et la raison d'Etat allait lui donner bien malgré lui l'occasion, en 1425, d'un séjour de quelques mois dans nos vallées.

Il avait fait un brillant mariage en épousant Marie LOUVET, la fille d'un favori de Charles VII, Jean LOUVET, ancien président de la Cour des Comptes de Provence, devenu responsable des finances du dauphin Charles, dont il était l'un des plus proches amis et conseillers. En 1425, CHARLES renversant ses alliances voulut s'allier avec le duc de Bretagne qui acceptât ... à la condition qu'il écarte ses anciens conseillers. LOUVET sera donc disgracié le 12 juin 1425 et se retirera en Provence, entraînant dans la disgrâce son gendre qui ira se faire oublier quelques mois sur ses terres du Dauphiné et méditer sur l'ingratitude en politique.

L'Histoire ne dit hélas pas ce qu'il fit dans nos vallées, mais bientôt il reviendra en grâce et participera activement à la reconquête du pouvoir royal aux côtés de Jeanne d'ARC. Il sera l'un des seuls à croire en elle et conseiller à CHARLES d'accepter l'intervention de Jeanne à partir de 1428. Charles VII devenu roi avait un fils, à son tour Dauphin, le futur Louis XI. Très vite il voulut s'opposer à son père, gérer à sa façon ses terres du Dauphiné et punir ceux qui étaient restés fidèles à son père. C'est ainsi que par Ordonnance du 26 octobre 1440 il révoquât les aliénations faites en Dauphiné par son père. Il réitérera ses révocations dans une autre Ordonnance du 18 octobre 1445 mais il y confirmera cependant la possession du VALBONNAIS à DUNOIS non pas par gratitude mais car les caisses étaient vides et qu'il ne pouvait pas l'indemniser !

Le 14 mars 1452 enfin, il publiera une Ordonnance attribuant à Jean DE VILLAINES, capitaine de sa garde et Bailly des montagnes du Dauphiné, les revenus des terres de VALBONNAIS, RATIER et CLAIX qui avait été confisquées à DUNOIS et annexées au domaine delphinal, « *en déduction de la pension de 1 200 livres tournois qui lui avait été attribuée à sa nomination de Conseiller et Chambellan du Dauphin* ». DUNOIS était cependant incontournable et il reviendra en grâce auprès de Louis XI pour exercer de nombreuses charges et responsabilités à la Cour.

Il ne retrouvera cependant pas sa Seigneurie de VALBONNAIS qui passera en d'autres mains.

Bibliographie :

Joël BLANCHARD, Louis XI (2015 Editions PERRIN)

Michel CAFFIN DE MEROUVILLE, Le Beau Dunois et son temps, nouvelles éditions latines (2003) pages 139, 158, 175, 176.

Gustave DUPONT FERRIER, Les officiers royaux des baillages et sénéchaussées, Bibliothèque de l'école des hautes études (1902), page 707.

Sur le grand chemin d'Entraigues, via Pont Vieux, devant le hameau de Leygas, éclate une « *sanglante tragédie* ». Le Capitaine De Pontis raconte sa version des faits. Nous sommes en 1648....

ce n'étoit pas le temps de délibérer, et il falloit nous résoudre de suppléer à leur absence par notre courage. Lorsque nous fûmes à quarante pas du sieur Richard, ce misérable commença à enfoncer sa tête dans son chapeau, à en relever le bord, et, avec une posture et une mine plus fière qu'il ne lui appartenoit, il se promenoit dans le milieu du chemin, me regardant d'un œil farouche et égaré, comme s'il eût voulu me mettre en pièces. Aussi l'eût-il fait sans doute s'il l'eût pu ; mais Dieu me fortifia extraordinairement dans cette rencontre. Nous marchions toujours notre pas ordinaire droit vers lui, lorsque, mettant tout d'un coup le pistolet à la main, il vint à moi en jurant et reniant comme un furieux. Dans ce moment me voyant pressé, je donnai de l'éperon de toute ma force dans les deux flancs de mon cheval qui étoit extrêmement vif, et qui, connoissant à ce signal et exécutant la volonté de son maître, se jeta avec une force et une vitesse incroyable au milieu de cette troupe de gens armés, renversa les uns par terre, chassa les autres, et les obligea à se cacher et à se traîner comme ils purent sous des haies ; mais m'attachant particulièrement au sieur Richard, qui faisoit plus le fanfaron que les autres, et qui étoit la seule cause de la querelle, je le pris par le collet de son pourpoint, et, lui faisant faire la pirouette avec une force de bras extraordinaire, je le terrassai et voulus par plusieurs fois lui faire passer mon cheval sur le corps pour lui rompre quelque bras ou quelque jambe, n'ayant pas le dessein de le tuer. Mais Dieu ne le permit pas ; car mon cheval sauta toujours par-dessus, sans vouloir marcher sur lui. Je reçus deux coups de pistolet dans mon man-

teau qui en fut percé , et mon cheval fut fort blessé. J'eus aussi un coup de hallebarde qui pensa m'emporter le cou, mais qui, étant conduite par la main de Dieu , ne me coupa que le haut de mon pourpoint. Je puis dire que jamais je ne tirai un plus grand service de mon cheval que dans cette occasion , où il tournoit comme un singe, et où je m'en servois comme s'il eût eu de la raison , pour en faire ce que je voulois , et pour courir aux uns et aux autres avant qu'ils pussent seulement se reconnoître.

Mais il est vrai qu'au milieu de cette sanglante tragédie j'eus une espèce de farce très-divertissante , qui fut de voir le bonhomme M. de Poligny , qui , dans l'instant qu'il me vit courir et renverser tous ces gens avec mon cheval et mon épée , pensant moins alors au service que je lui rendois qu'au procès qui en pouvoit naître , se mit à crier en s'adressant au sieur Richard et aux autres : « Au moins , messieurs ,
« leur dit-il, ce n'est pas moi qui suis cause de tout
« ceci ; vous m'êtes témoins que c'est M. de Pontis
« tout seul. » Puis m'adressant la parole : « Ah !
« monsieur , ajouta-t-il , vous gâtez tout , vous me
« ruinez. J'étois en droit de les poursuivre ; et ce
« sont eux maintenant qui ont droit d'agir contre
« moi. » Je lui criai sans m'émouvoir beaucoup :
« Oui , oui , monsieur , ils sont témoins que ce n'est
« pas vous , mais que c'est moi qui suis coupable de
« cette faute si c'en est une. Je m'en charge de bon
« cœur ; c'est moi qui serai leur partie , et je veux
« bien l'être pour l'amour de vous. »

Sur ces entrefaites arrivèrent tous nos amis qui étoient demeurés derrière , et qui accoururent au

(A suivre)

Chantelouve : Marcel Vieux, généalogiste et historien local, a transcrit entre 1990 et 1991 un précieux témoignage de la vie de nos aïeux sur la commune de Chantelouve, relaté par Jean Joubert-Ainarde, maire pendant une vingtaine d'années. Le document original émanait d'Etienne Bos du Périer et a été écrit au début du XIX^e siècle. Nous avons commencé sa publication dans notre N°106. Voici la suite...

il y vit Messieurs DESMOULINS et BUELLE qui lui proposèrent que s'il voulait ils iraient coucher à la Valdens et que le lendemain ils feraient l'opération sur la montagne.

Monsieur CROS étonné par cette proposition il se chargea d'écrire au maire de Chantelouve pour le prévenir de se rendre ainsi que moi sur ladite montagne le jour convenu, qui était pour lors demain, ce qu'il fit en effet mais sa lettre au lieu de la recevoir le lundi à soir elle ne nous parvint que le mardi à dix heures du matin.

Nous fûmes très fâchés de ne pouvoir pas être présents aux opérations, nous exprimâmes beaucoup de regrets, nous avions beau nous représenter et nous dire mutuellement que les S^{rs} BUELLE et BOUILLONX donneraient les renseignements convenables et défendraient au besoin leurs droits qui étaient les nôtres néanmoins nous n'étions pas contents .

Nous ne fûmes voir Monsieur CROS que le dimanche suivant auquel nous témoignâmes notre

P.72.

mécontentement, il nous parla en être fâché aussi en blâmant le porteur de la lettre qui avait mal rempli la commission ajoutant que d'ailleurs il avait fait son devoir, qu'il était intervenu traité entre les parties dont il avait ensuite, qu'il avait fait mention de nos présences qu'il fallait le signer, il nous en donna lecture laquelle ne nous satisfit pas, surtout de voir que le Clot de Beaumont jadis le Clot de Poiriès, avait été presque tout expédié à la Valdens, nous nous retirâmes sans signer .

Le lundi suivant étant à la Mure, j'y rencontrai le nommé CARRIER l'un de ceux qui avaient accompagné les arbitres, il me dit beaucoup de choses vraies ou fausses tendentes à me faire croire que le Moulin Vieux et Chantelouve avaient été dupés, à mon retour j'en fis le rapport mot-à-mot au maire, la vérité dans tous les temps a été mon guide de sorte que cette prévention fit encore différer nos signatures, cependant quelques temps après nous trouvâmes à la Mure les S^{rs} BUELLE et BOUILLONX et sur le récit confidentiel qu'ils nous firent de cette affaire nous vîmes trouver M. CROS et signâmes le traité en question en raison duquel ladite commune de la Valdens se trouve favorisée quoique néanmoins on n'a rien à reprocher aux arbitres .

Dépuis cette époque nous avons continués d'affirmer notre moitié ou plutôt nos droits aux bailes bergers de provenance et en l'état

P.73.

Jn FAURE-Guillet et Jn FAURE-Marguerit mon neveu en sont les fermiers et la font dépaitre par des bêtes de vau-pieds comme l'avaient fait

antérieurement lesdites hayles, ce qui n'a pas peu dégradé ladite montagne laquelle ne serait plus en état de recevoir des genisses come autrefois, il est vrai que la commune ne serait pas dans le cas d'y faire paquerer aujourd'hui des bêtes auxales parce qu'elle n'a plus qu'un troupeau et par conséquent un seul gardiateur, au lieu que jadis elle avait un troupeau de rosses composé de vules, vulets, de commerce, avec les jurments des particuliers, au lieu que présentement ce commerce de jeunes poulins est détruit et outre ce les habitants en majeure partie ne content pas leurs jurments de service sur les montagnes attendu qu'ils ont pris l'usage de s'en servir pour le tirage, soit à la culture, soit pour le transport des récoltes, charrois du bois ext..ext..

De manière que le seul troupeau de la commune ne se trouve composé en majeure partie que de genisses de commerce, quelques uns du nourriages des habitants, quelques veaux, quelques jurments suivie de leurs poulins têtes et très peu de turges au moyen de quoi'elle se peu passer de la montagne de Vaunairy qui dailleur est bonne pour les routons, l'herbe y abonde ordinairement et le vent de contenu qui nous reste au Clot de Beaumont est d'exellente qualité .

La basse de Flancoi, faisant partie de ladite montagne de Vaunairy est un charmant valon très agréable il y a une source au pied d'icelui de laquelle on tire bon augure, lorsque le printemps ...

P.74.

elle se précipite le long de son lyt par diverses petites cascades et qu'elle peut parvenir à veiller la sise de la cascade des Fayte, a coup sur le beau temps est arrivé, on prétend que dans l'endroit ou cette source sort-a jour qu'il y existe une mine de charbon de pierre dont dont l'extraction en serait facile en donnant des vidanges à l'eau ce qui pourrait se faire avec peu de travail, une demi-douz..de journées suffiraient pour lui donner l'écoulement nécessaire du côté qu'elle vient se précipiter lorsqu'elle est forte ...

Je conviens que l'extraction de cette ouille serait facile, mais je conviens aussi que le transport serait difficile et éneux à cause de l'éloignement, cependant je desirerais que ceux qui sont dans la vigueur de l'age tentassent l'entreprise de l'exploitation, pour cela il faudrait faire des reparations au chesin de traver de Lauze afin de pouvoir sans danger transporter le charbon jusqu'es sur le céd, qu'en pourrait de là le trainer ensuite sur les leyettes, nous aurions besoin de cette ressource pour la vraye accliation de nos bois joint à la faculté de pouvoir faire des bas-fours pour faire la chaux si nécessaire à la reconstruction de plusieurs maisons qui sont sur le point de s'ecrouler de vétusté .

(A suivre)